

# AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

## Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Dans le cadre de la procédure d'adoption du PCAET, une participation du public par voie électronique est organisée sur le site internet de participation de Bordeaux Métropole, sur le projet de PCAET arrêté par le conseil communautaire du 30/09/2022. Le PCAET est établi pour une durée de 6 ans (2023-2028) et arrête la stratégie de la Métropole sur les thématiques de l'énergie, de la qualité de l'air et de la neutralité carbone. Il établit une planification qui définit des objectifs stratégiques et propose des actions opérationnelles pour atténuer le changement climatique et s'y adapter, ainsi que des mesures en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air.

Le dossier mis à disposition du public comprend :

- 1/ La délibération du conseil métropolitain du 30/09/2022 arrêtant le projet de PCAET ;
- 2/ Le projet de PCAET arrêté, composé du diagnostic du territoire, de la stratégie du plan, du plan d'actions 2023-2028, de l'évaluation Environnementale et de son résumé non technique,
- 3/ L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et de l'Etat sur le projet ;
- 4/ Le mémoire de réponse aux avis reçus.

Ces pièces seront mises à la consultation du public du

**Vendredi 1<sup>er</sup> septembre au lundi 2 octobre inclus**

Et seront consultables :

- En version numérique à l'adresse suivante : <https://www.participation.bordeaux-metropole.fr>
- En version papier au siège de Bordeaux Métropole, à l'adresse suivante :

**Bordeaux Métropole**

Immeuble Laure Gatet Accueil  
39-41 cours du Maréchal Juin  
33045 Bordeaux

Le public pourra formuler ses observations et propositions durant la période de consultation **par voie numérique**, sur le registre dématérialisé ou **par écrit** à l'appui du registre d'observation déposé dans les locaux de Bordeaux Métropole, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et ce, pendant toute la durée de la consultation. Toute information complémentaire pourra être obtenue par mail à l'adresse suivante : [plan-climat@bordeaux-metropole.fr](mailto:plan-climat@bordeaux-metropole.fr)

Au terme de la période prévue, un bilan de l'ensemble des observations sera réalisé et consultable par voie électronique sur le site internet de participation de Bordeaux Métropole. Ce bilan sera communiqué aux instances de pilotage du PCAET (comité de pilotage, comité technique, comité des partenaires, instance de concertation citoyenne) afin que les observations puissent être prises en compte dans les orientations et priorités suivies par le PCAET. A la suite de la prise en compte des avis et de la consultation le cas échéant, l'adoption du PCAET définitif aura lieu en fin d'année 2023.